UBAtc **00/2397** Condensé **Valable du 17/05/2000 au 16/05/2003**	**Union belge pour l'Agrément technique dans la construction** c/o Ministère des Communications et de l'Infrastructure Administration de la Réglementation de la circulation et de l'Infrastructure, Service Qualité Direction de l'Agrément et des Spécifications rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles - Tél. 02/287.31.53 **Membre de l'Union européenne pur l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)** **Agrément technique avec certification** Mortier de ragréage « LANKO 731 MORTIER REPARATION » pour la réparation du béton. **LAFARGE MORTIERS** Place de la résistance 19, F-92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX Tel. 0033-(0)1.41.17.45.45 fax :0033-(0)1.41.17.19.55

Attention : Ce document constitue un condensé de l'agrément n° 00/2397 dont la prise de connaissance est indispensable avant toute utilisation. Cet agrément est disponible à la DAS, aux secrétariats des régions (M.E.T. et L.I.N.) et auprès du fabricant.

1. OBJET.

Le mortier de ragréage « LANKO 731 MORTIER REPARATION » est utilisé pour la réparation de dégradations ou défauts du béton.
Les domaines d'application sont les suivants :

- Le mortier est de catégorie II. Il est destiné :
  - ° au ragréage de défauts ou dégradations superficielles, dus à une mise en œuvre déficiente (nids de gravier,...), à la corrosion d'armatures (défaut de recouvrement) ou à des sollicitations mécaniques, physiques ou chimiques;
  - ° aux réparations structurelles du béton.
- Il convient pour les classes d'exposition 1, 2a, 2b, 3, 4a, 4b (selon NBN B15-001).
- Suite à sa résistance à la carbonatation, il peut être utilisé sans revêtement de protection complémentaire contre la carbonatation.
- Le recouvrement des armatures avec le mortier de ragréage doit être en tout point d'au moins 20 mm. Lorsque l'enrobage est inférieur à 20 mm, il y a lieu d'utiliser le revêtement de protection des armatures (LANKO 760 - PASSIVANT ACIER). Ce produit n'est pas couvert par le présent agrément technique.
- Epaisseur d'une couche : l'épaisseur d'une couche ne peut être inférieure à 5 mm; elle ne peut excéder 20 mm, sauf en des zones très localisées.
- Température d'utilisation : le mortier peut être appliqué à des températures comprises entre 5 et 25 °C, sans dispositions particulières.

2. MATERIAUX.

Le mortier de ragréage LANKO 731 MORTIER REPARATION est un mortier monocomposant, à base de liants hydrauliques contenant des fibres.

3. FABRICATION ET COMMERCIALISATION.

Fabrication.

Lafarge Mortiers Paviers 37220 L'île Bouchard.

Commercialisation.

Lafarge mortiers Place de la Résistance 19, F-92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX).

4. MISE EN OEUVRE.

L'agrément détaille les conditions de stockage des matériaux, la préparation du support, la mise en œuvre du mortier et la protection pendant le durcissement.

5. PERFORMANCES.

L'agrément détaille les résultats des essais de performances et de durabilité réalisés sur les matériaux.

Seuls sont garantis les critères du fabricant et/ou de l'agrément.

6. CONDITIONNEMENTS.

Le mortier est conditionné en sacs de 25 kg.

7. DOCUMENTS A CONSULTER.

- ATG n° 00/2397 "Lanko 731 Mortier Réparation pour la réparation du béton".
- Guide d'agrément n° G0007 "Mortiers de ragréage à base de liants hydrauliques".